

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15 | 15 | 11

Séance extraordinaire du Mercredi 03 octobre 2012

Date de la convocation : 29/09/2012

Affichage du 13/10/2012
Au 24/11/2012

L'an deux mil douze et le mercredi trois octobre à 19 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Fabrice TISSERAND, José EXTREMERA, Pascale RIEDINGER, Christine HEITZMANN.

Absents excusés : Philippe KULLMANN, Alain KRUMENACKER, Jean-Luc BURCKEL, Pascal DIEMER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Tarifification de la salle socioculturelle
02	Fêtes et cérémonies
03	Mise en place d'un périscolaire
04	Subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers
05	Prise en charge des travaux à la sacristie
06	Retrait de la commune de Henridorff du Syndicat des Eaux de Phalsbourg
07	Adhésion de la commune de Henridorff au Syndicat des Eaux de Wintersbourg
08	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 Septembre 2012

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la
délibération

N° - 01 TARIFICATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, fixe les nouveaux tarifs de location de la salle socioculturelle, à compter du 1^{er} Janvier 2013 comme suit en annexes 1 et 2.

Le prix de location englobe une levée de poubelle.

Toute levée supplémentaire sera facturée au prix comptant indiqué par la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg.

Cette délibération annule et remplace les délibérations en date du 13 mai 2009 et du 22 mars 2011.

	LOCAUX		EXTERIEUR		ASSOCIATION		DUREE
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
GRANDE SALLE + CUISINE + SANITAIRES + BAR							
Vide greniers et marchés.					100	120	Forfait 3 jours
Représentations Théâtrales			150	170	110	130	Forfait par séance
Messti (inclus 4 levées de poubelles)					250		Forfait 3 jours
Concours de Belote, fléchettes, Lotos			230	250	60	80	1 journée
Don du sang					GRATUIT		1 Soirée
Après-midi Club de l'Amitié						50*	demi-journée
Assemblées Générales (1/an)			100	120			1 soirée
Séances Sportives, danse, théâtre des enfants						50*	Forfait
Manifestations associations, Soirées ou après-midi dansants sans guichet			150	170	80	100	Forfait 2 jours
Soirées à entrée payante/ guichet, bal, dîner dansant			200	220	150	170	Forfait 2 jours
Manifestation offerte (ex. : halloween des enfants)					Gratuit	Gratuit	demi-journée
Location à but commercial	200	220	300	320			Forfait
Mariages, Noces d'Or, Nouvel An	300	320	350	370			Forfait Week-end
Enterrement, Apéritif	110	130	130	150			1 journée
Boum, Fête de Jeunes	70	80	200	220			1 soirée
Fêtes de Famille, Communions, Baptêmes	150	170	280	300			Week-end

* forfait à partir de la 3ème séance

	LOCAUX		EXTERIEUR		ASSOCIATION		DUREE
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
PETITE SALLE (BAR) + SANITAIRES (MAXIMUM 40 PERSONNES)							
Après-midi Club de l'Amitié					gratuit	25*	demi-journée
Assemblées Générales			100	120	gratuit	gratuit	1 soirée
Soirées					80	100	1 soirée
Location à but commercial	150	170	200	220			1 soirée
Apéritifs Mariages, Noces d'or	150	170	180	200			Forfait 2 Jours
Enterrement, Apéritif	90	110	100	120			1 journée
Fêtes de Famille	100	120	130	150			1 soirée

* forfait à partir de la 3ème séance

LOCATION SONO (caution 100,00 €) :	30 €	80 €	
---	------	------	--

PRIX DE LA CASSE			
Assiette plate ou creuse	3 €	3 €	3 €
Assiette à dessert ou sous - tasse	3 €	3 €	3 €
Tasse	3 €	3 €	3 €
Fourchette, cuillère, couteau, petite cuillère	1 €	1 €	1 €
Coupe	3 €	3 €	3 €
Verre	2 €	2 €	2 €
Verre à bière	1 €	1 €	1 €
Plat, saladier, louche	7 €	7 €	7 €

LOCATION DE FOURNITURES :

Lot de : 1 table et 6 chaises	5 €	10 €
----------------------------------	-----	------

Forfait location Hiver (par jour loué du 15 octobre au 15 avril) :	10 €	10 €	50 € par association qui se réunit plus de 3 fois en cette période
--	------	------	--

Forfait nettoyage de la salle : 50,00 €**Forfait redevance incitative (Ordures ménagères) :****Facturée au prix coutant fixé par la Communauté des Communes**

Objet de la délibération**N° 02 ANNIVERSAIRES DES PERSONNES AGEES - NOCES D'OR ET NOCES DE DIAMANT - MARIAGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS :**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide, à partir du 1^{er} janvier 2013, l'achat d'un arrangement floral, d'un panier garni, ou tout autre cadeau, pour :

- Les personnes de 85 ans, 90 ans et plus, à l'occasion de leur anniversaire.
- Les couples à l'occasion de leurs noces d'or ou noces de diamant.
- Les nouveaux couples à l'occasion de leur mariage.
- Un cadeau à l'occasion d'un évènement exceptionnel imprévu.
- Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 08-550 en date du 12 août 2008

/

Objet de la délibération**N° 03 MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE :**

Le maire expose aux membres du conseil municipal que des enquêtes ont été réalisées auprès des familles de tous les enfants domiciliés dans la commune, s'agissant de la proposition d'ouverture d'une structure périscolaire (le matin, le midi et le soir).

Le résultat de ces enquêtes montre qu'il y a une forte demande en périscolaire de la part des familles. C'est pourquoi la commission propose d'ouvrir cet accueil à compter de la rentrée scolaire, en septembre 2013.

Lors d'une réunion avec la Fédération des Œuvres Laïques, les prestations de cet organisme ont été présentées : préparation du budget, demande de subvention, aide au recrutement, élaboration du règlement, du projet pédagogique....

Une proposition de mission a été chiffrée à 7 295.00 €

Après délibération, le conseil, à l'unanimité

- Donne son accord pour la création de ce service
- Sollicite les subventions auprès des services compétents
- Autorise le maire à faire les différentes démarches afférentes à ce projet
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

/

Objet de la délibération**N° 04 SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle, d'un montant de 720,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Cette somme est inscrite au budget primitif de 2012, sous «divers» du compte 6574.

/

Objet de la délibération**N° 05 - PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX A LA SACRISTIE :**

Le Conseil de Fabrique n'ayant pas les moyens financiers pour payer les travaux de toiture de la sacristie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide de prendre en charge ces travaux,
- approuve le devis de l'entreprise RAUCH André de BROUVILLER pour un montant de 10 613,20 € HT, soit un TTC de 12 693,39 €,
- donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de faire effectuer ces travaux et payer la facture en résultant.

/

Objet de la
délibération

N° 06 - RETRAIT DE LA COMMUNE DE HENRIDORFF DU SYNDICAT DES EAUX DE PHALSBURG :

Les maisons éclusières étant raccordées sur la nouvelle conduite du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, mise en place par la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg, la commune de Henridorff demande son retrait du Syndicat des Eaux de Phalsbourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité ce retrait,
- Charge le Président d'adresser la délibération aux communes adhérentes afin qu'elles soumettent ce retrait à leur organe délibérant,
- Précise, qu'en vertu de l'article 7 - paragraphe retrait d'une commune», le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur le retrait envisagé et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

/

Objet de la
délibération

N° 07 - ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE WINTERSBOURG

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1959 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Henridorff d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- l'adhésion de la commune de Henridorff au Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg en approuve les statuts,
- demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant la composition du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg par l'adhésion de la commune de Henridorff

/

Divers et communications :

1. **Terrain multisports** : Le terrain multisport nécessite quelques travaux d'entretien ; en l'occurrence un rajout de sable s'impose. La société I.M.A.J. a fait un devis pour ces prestations et pour une éventuelle maintenance. Dans l'immédiat le conseil charge notre ouvrier communal de prendre contact avec l'ouvrier de la mairie de Saint-Jean-Kourtzerode qui procède lui-même à ces travaux.
2. **Syndicat des Eaux de Phalsbourg** : Lors d'une précédente réunion, qui a eu lieu le 21 septembre, le Maire a sollicité que soit inscrit à l'ordre du jour «la situation de Henridorff». Demande qui a été acceptée par le président du syndicat des eaux. Dans son intervention Jean-Jacques Kaiser a retracé l'historique du réseau d'alimentation de la vallée des éclusiers et de toutes les conséquences que cela occasionnent à notre commune. Le Maire rappelle également le rôle à jouer du syndicat. Après son exposé, les membres présents trouvent effectivement que cette situation n'est pas normale. Puis le Maire demande de passer au vote sur les points suivants :

- L'autorisation de la commune de Henridorff de sortir du syndicat des eaux de Phalsbourg
- Que la recherche de la fuite d'eau de la vallée soit prise en charge par le syndicat.

Ces deux points ont été approuvés à l'unanimité.

Après trois années de négociation, notre demande aboutie enfin... Un soulagement pour notre commune. L'autorisation de sortie devra être validée par toutes les communes membres du syndicat des eaux de Phalsbourg.

La séance a été levée à 21 heures 30.

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KAHL Jocelyne, 1 ^{ère} Adjointe :	BOUCHÉ Christine, 2 ^{ème} Adjointe :
KALCH Bernard, 3 ^{ème} Adjoint :	KULLMANN Philippe, 4 ^{ème} Adjoint : Absent excusé	BURCKEL Jean-Luc, Conseiller : Absent excusé
EON Yannick, Conseiller :	LEVY Gérard, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
TISSERAND Fabrice, Conseiller :	EXTREMERA José : Conseiller	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
KRUMENACKER Alain, Conseiller : Absent excusé	HEITZMANN Christine, Conseillère :	NOBLET Jean-Marc, Conseiller :

